

Programme

Présidence de la matinée :

Antoine Bailleux, professeur à l'Université Saint-Louis et avocat

- 9h-9h15** **Accueil des participants** ■ Pierre Jadoul, Doyen de la Faculté de droit de l'Université Saint-Louis
- 9h15-9h45** **Les sources du droit : de la pyramide au réseau et vice versa ?** ■ Isabelle Hachez, professeur à l'Université Saint-Louis
- 9h45-10h15** **La pratique et les sources du droit** ■ Pascale Deumier, professeur à l'Université de Lyon
- 10h15-10h45** **Pause-café**
- 10h45-11h15** **Le droit global est-il soluble dans ses sources ?** ■ Benoît Frydman, professeur à l'Université libre de Bruxelles, et Gregory Lewkowicz, chargé de cours à l'Université libre de Bruxelles
- 11h15-11h45** **La para-légalité, un instrument de connaissance pour expliquer la mutation de certaines illégalités en sources formelles du droit** ■ Hugues Dumont, professeur à l'Université Saint-Louis
- 11h45-12h15** **Aux sources du droit : l'autorité et la ruse** ■ Alain Papaux, professeur à l'Université de Lausanne
- 12h15-14h** **Pause**
- Présidence de l'après-midi :**
Philippe Gérard, professeur à l'Université Saint-Louis
- 14h-14h30** **La théorie des contraintes juridiques face aux théories des sources du droit** ■ Pierre Brunet, professeur à l'Université Paris Ouest
- 14h30-15h** **Directives d'interprétation et sources en droit** ■ Michel van de Kerchove, professeur à l'Université Saint-Louis
- 15h-15h30** **Pause**
- 15h30-16h** **L'internormativité, l'imbrication des sources** ■ Jacques Chevallier, professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris 2)
- 16h** **Conclusions générales** ■ François Ost, Vice-Recteur, professeur à l'Université Saint-Louis

Informations pratiques

Date

Jeudi 21 février 2013, à partir de 9h

Lieu

Université Saint-Louis - Bruxelles
Auditoire 300 (3^e étage)
109, rue du Marais
B-1000 Bruxelles

Inscription

L'inscription se fait par le renvoi du formulaire d'inscription signé, avant le 18 février 2013.
Elle est gratuite et comprend :

- la participation au colloque ;
- les pauses café.

Renseignements complémentaires

Université Saint-Louis - Bruxelles
Marie-Françoise Thoua
Bd du Jardin botanique, 43
1000 Bruxelles
Tél. : 02 211 78 94
Fax : 02 211 79 97
thoua@fusl.ac.be



Journée d'étude

La théorie générale
des sources du droit revisitée

Jeudi 21 février 2013
Université Saint-Louis - Bruxelles

Avec le soutien
du **FNRS-FRFC** et de l'**école doctorale**
en sciences juridiques

Thème de la journée d'étude

Cette journée d'étude marque le point d'aboutissement d'une recherche collective sur les sources du droit revisitées entamée en septembre 2009 sous l'égide du SIEJ (Séminaire interdisciplinaire d'études juridiques) et du CIRC (Centre interdisciplinaire de recherches en droit constitutionnel et administratif), tous deux ancrés à l'Université Saint-Louis - Bruxelles. Elle mettra l'accent sur les aspects de théorie du droit de la recherche et traitera de questions transversales à l'ensemble de celle-ci. Y seront entre autres examinées les notions de sources du droit, de *soft law* et d'internormativité.

Où résident la spécificité et la fécondité de la règle de reconnaissance théorisée par Hart et en quoi permet-elle notamment de rendre compte des évolutions contemporaines du droit ? A quelles fins répond le concept de *soft law* ? Quid, en particulier, des codes de conduite ? En définitive, on sera amené à rencontrer des questions aussi redoutables que celle des frontières du droit et du non-droit (sans parler du pré-droit ou du contre-droit) ou celle de la capacité du droit à s'auto-réguler et d'assurer ainsi son autonomie (laquelle ? jusqu'à quel degré ?) à l'égard des mouvements sociaux, des rapports de force et d'intérêts, des idées, des représentations (y compris scientifiques et techniques), et des valeurs prévalant dans son environnement social. Autant de questions qui seront traitées.

Dans le même temps, et dans cette perspective, seront abordées un certain nombre de théories venant tour à tour renouveler, éclairer ou encore contester la théorie classique des sources : théorie de la force normative, théorie tridimensionnelle de la validité, mais aussi théorie des contraintes juridiques ou encore théorie de la paralogalité. Enfin, le colloque se clôturera par la présentation des conclusions générales de notre recherche collective, qui bénéficient de l'apport des 67 contributions composant les quatre volumes de l'ouvrage.

Activités connexes

(programmes disponibles sur le site de l'Université Saint-Louis : www.fusl.ac.be)

Judi 28 février 2013, de 9h à 18h : journée d'étude sur les sources des droits européens revisitées, organisée par l'Institut d'études européennes (IEE) de l'Université Saint-Louis (renseignements et réservation auprès de Michael Blariau : blariau@fusl.ac.be ; 02 211 78 13).

Vendredi 1er mars 2013, de 14h à 18h : après-midi d'étude sur les sources du droit constitutionnel revisitées, organisée par le CIRC (renseignements et réservation auprès de Marie-Françoise Thoua : thoua@fusl.ac.be ; 02 211 78 94).

Judi 14 mars 2013, de 17h à 20h : recyclage en droit public sur les sources du droit administratif revisitées, organisé par le CIRC et les Recyclages en droit (renseignements et réservation auprès de Marie-Françoise Thoua : thoua@fusl.ac.be ; 02 211 78 94).

Présentation de l'ouvrage collectif

(sommaire disponible à l'adresse suivante : www.fusl.ac.be/publications/326.html)

L'importance et la diversité des enjeux théoriques et pratiques soulevés par cette recherche collective sur les sources du droit revisitées, tout comme l'ampleur du matériau abordé, ont justifié la publication de quatre volumes. Si, à des fins avant tout pédagogiques, la classification des contributions suit la voie classique de la pyramide des normes, ce plan ne préjuge cependant nullement du contenu des analyses (qui, à bien des reprises, révéleront les « bougés » de la pyramide et la pertinence du modèle du droit en réseau). Ces quatre ouvrages sont le fruit de la collaboration du SIEJ et du CIRC.

Le volume 1 porte sur les normes internationales et constitutionnelles. Il étudie plus précisément la nouvelle nomenclature des sources du droit européen, les principes généraux du droit et les coutumes de rang constitutionnel, ainsi que les actes de *soft law* qui se multiplient à tous ces niveaux. L'article 38 du Statut de la C.I.J. et la notion de Constitution font pour leur part l'objet de deux contributions distinctes dans le volume 4 (ISBN : 978-2-87455-562-6 ; prix : 135 €).

Le volume 2 a pour objet les normes internes infraconstitutionnelles. Il poursuit l'enquête entreprise dans le volume 1 en étudiant les actes, de nature *hard* ou *soft*, qui relèvent de la fonction normative, mais cette fois aux niveaux législatif et réglementaire. Ce deuxième volume rassemble en outre les contributions consacrées aux fonctions administrative, juridictionnelle et contractuelle (ISBN : 978-2-87455-563-3 ; prix : 160 €).

Le volume 3 se penche sur les normativités concurrentes. On y retrouve l'analyse de sources en principe dépourvues de caractère obligatoire, comme la doctrine, l'équité, la pratique ou les codes de conduite, sans oublier le droit comparé et le dialogue des jurisprudences. On notera que l'étude des actes de *soft law* est par ailleurs déclinée à chaque niveau de la pyramide normative dans les volumes 1 et 2 et fait l'objet d'analyses approfondies dans le cadre du volume 4 (ISBN : 978-2-87455-564-0 ; prix : 125 €).

Le volume 4 relève plus directement de la théorie du droit et traite des questions transversales à l'ensemble de l'ouvrage. Y sont abordées, outre la notion même de sources et la difficulté, voire l'impossibilité d'identifier une source « méta », des théories qui viennent renouveler, éclairer ou encore contester la théorie classique des sources. En plus de ses trois chapitres respectivement consacrés aux sources du droit, au *soft law* et à l'internormativité, ce dernier volume contient les conclusions générales de l'ouvrage, elles-mêmes précédées d'un triple regard porté sur les sources du droit : celui de l'historien, de la romaniste et du iusnaturaliste (ISBN : 978-2-8028-0210-5 ; prix : 145 €).

Les quatre volumes peuvent être acquis ensemble au prix de 450 € (ISBN : 978-2-87455-579-4).

Les personnes inscrites et présentes à la journée d'étude du 21 février 2013 ou à l'une des autres activités annoncées peuvent acquérir sur place et avec une remise de 20 % un ou plusieurs, voire l'ensemble des quatre volumes de l'ouvrage collectif sur les sources du droit revisitées.

Bulletin d'inscription



Nom :

Prénom :

Profession :

Rue : N° :

Code postal : Localité :

Tél. :

Adresse électronique :

Participera à la journée d'étude du 21 février 2013 sur la théorie générale des sources du droit revisitée.

L'inscription sera effective dès réception du bulletin.

Date : Signature :

Vos données seront reprises dans nos bases de données pour l'organisation de colloques et journées d'études. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 sur le respect de la vie privée, vous pouvez exercer votre droit de regard sur ces données et, le cas échéant, les faire modifier ou annuler.

Le bulletin d'inscription est à **envoyer** à **thoua@fusl.ac.be** ou à **faxer** au **02 211 79 97** ou à **renvoyer** à l'adresse suivante :

Université Saint-Louis - Bruxelles
Madame Marie-Françoise Thoua
Boulevard du Jardin botanique, 43
1000 Bruxelles

Bon de commande



Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Rue : N° :

Code postal : Localité :

Tél. :

N° TVA :

Si vous êtes titulaire d'une carte Visa/Mastercard :

Titulaire de la carte visa n° (16 chiffres) valable jusqu'au

déclare par la présente autoriser le crédit européen (VISA) à débiter mon compte du montant de :€ + frais de port.

Commande exemplaire(s) du (des) volumes(s) n°

Date : Signature :

Pour accord,